



COMMUNAUTAIRE AUTONOME  
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

HAUSSEZ  
LE FINANCEMENT

www.trpocb.org

## Pourquoi revendiquer des seuils planchers communs dans le formulaire PSOC de 2023-2024

Pour continuer de recevoir une subvention pour la mission globale du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et pour qu'elle soit augmentée, les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS) doivent transmettre un formulaire chaque année, entre janvier et mars.

Dans le cadre de la [campagne CA\\$\\$\\$H \(Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement\)](#) les OCASSS sont invités à utiliser le formulaire comme outil de revendication, afin de bien montrer l'ampleur du manque à gagner en matière de financement à la mission globale.

Complément du guide [d'explication du formulaire et autres documents produits sur le sujet](#), ce document contient tous les détails sur l'importance de revendiquer des seuils planchers communs, ainsi que les montants proposés pour cette année.

Rappelons que la campagne CA\$\$\$H est coordonnée par la [Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles](#) (Table) et que ce document ne remplace pas les consignes ou les conseils que votre regroupement provincial a peut-être l'habitude de vous transmettre. N'hésitez pas à contacter votre regroupement provincial pour obtenir des informations adaptées à votre réalité en prévision de l'envoi de votre formulaire de rehaussement pour 2023-2024.

Vous souhaitez en savoir plus sur la campagne CA\$\$\$H et ses actions ? Contactez l'équipe de la campagne au 438-870-3271 ou écrivez à [casssh@trpocb.org](mailto:casssh@trpocb.org) pour organiser une présentation adaptée à votre réseau. Surveillez le [trpocb.org/event/](https://trpocb.org/event/) pour être au courant de tous les événements et des rencontres de présentation de la campagne!

### Plusieurs vidéos et documents sont disponibles pour soutenir vos actions

#### Autour du formulaire

- « Comment utiliser son formulaire PSOC comme outil de revendication ». Vidéo (8 minutes et fichier powerpoint) : Mercedes Roberge y présente pourquoi et comment un OCASSS devrait utiliser les seuils planchers communs et le formulaire PSOC pour revendiquer un meilleur financement
- [Guide d'utilisation du formulaire annuel 2023-2024](#)
- [Guide Pourquoi revendiquer des seuils planchers communs dans le formulaire PSOC 2023-2024 ? \(Vous êtes ICI\)](#)
- Tableau [synthèse des seuils planchers 2023-2024](#) (voir le guide pour les explications.)

#### Autour de l'action photo

- « [La campagne CA\\$\\$\\$H et l'action-photo ? Rendez-vous en février 2023 !](#) ». Vidéo de 2 minutes : Audrey et Jacinthe y invitent les OCASSS à participer à l'action-photo, du 6 au 12 février 2023, pour revendiquer un meilleur financement à la mission pour tous les OCASSS.



#### Sur la campagne en général

- « Pourquoi revendiquer un meilleur financement à la mission, l'indexation et l'équité ? » : Vidéo de 3 minutes présentant les 3 revendications de la campagne [youtu.be/4FgqrwelHys](https://youtu.be/4FgqrwelHys) (le vidéo étant sans parole, la [transcription textuelle est disponible](#))

**Vous trouverez tous ces outils et bien d'autres sur: [trpocb.org/campagnecasssh/](https://trpocb.org/campagnecasssh/)**

## 1. Des seuils planchers communs pour exprimer nos besoins

Les seuils planchers communs permettent de revendiquer **le montant de base pour qu'un organisme soit réellement opérationnel** et que chacun soit **traité avec équité**, quel que soit la région ou le domaine d'intervention. Le seuil plancher **est donc vraiment un montant de base** permettant la poursuite normale des activités. Le mot « **plancher** » est important à retenir - ce n'est jamais un maximum ou un plafond.

Il vise à ce que chaque organisme obtienne un financement couvrant au moins les frais liés à la réalisation de sa mission globale (ressources humaines, local, administration, équipements, vie associative, actions, activités, formation, mobilisation, concertation, etc.).

Comme il s'agit d'un montant type, chaque organisation doit y ajouter ses besoins supplémentaires, notamment quant au contexte régional ou pour couvrir des coûts spécifiques (plus élevés que ceux d'un groupe typique). Ce peut être, par exemple, pour couvrir des dépenses liées à des caractéristiques particulières de la population rejointe ou de réalités propres à la région (accessibilité, transports, équipement particulier, etc.).

## 2. De tous nouveaux seuils planchers pour les formulaires PSOC de 2023-2024

De 2020 à 2022, d'ambitieux travaux ont été menés au sein du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), dans l'objectif d'élaborer des seuils planchers utilisables dans tous les secteurs de l'action communautaire autonome (ACA). Le 26 octobre 2022, le processus a franchi une étape importante, alors que les membres du RQ-ACA ont adopté les balises permettant de calculer les seuils planchers communs au mouvement de l'ACA.

Rappelons que les OCASSS connaissent bien le concept des seuils planchers, puisqu'ils font partie des revendications s'adressant au MSSS depuis 2013<sup>1</sup>, en plus d'être présents dans plusieurs cadres régionaux. La mise à jour des seuils planchers de la campagne *CA\$\$\$H* étant devenu nécessaire depuis quelques années, plutôt que de mener un processus distinct, la Table a participé aux travaux en tant que membre du RQ-ACA.

Ce processus a permis de réviser les ressources humaines estimées pour chaque type d'OCASSS, ce qui a demandé de subdiviser certaines des typologies en usage au PSOC et de mettre à jour les bases statistiques utilisées pour établir les coûts en ressources humaines. Comme il fallait s'y attendre, les seuils planchers résultants des nouveaux calculs sont beaucoup plus élevés que ceux de l'an passé, en plus de ne pas être structuré uniquement en fonction des typologies officielles du PSOC.

Le fait que les subventions pour la mission globale actuellement accordées soient beaucoup plus basses que les seuils planchers revendiqués ne signifie pas que ceux-ci soient exagérés ; cela démontre plutôt l'ampleur du sous-financement des OCASSS. Nous estimons donc qu'il est nécessaire de les revendiquer, individuellement et collectivement.

Le 17 novembre les regroupements provinciaux membres de la Table<sup>2</sup> ont adopté des seuils planchers appliquant les balises issues du processus du RQ-ACA afin qu'ils soient proposés aux OCASSS dans le cadre de la campagne *CA\$\$\$H* pour la remise du formulaire 2023-2024.

Les formulaires à remplir dans les prochaines semaines représenteront donc la première utilisation de ces nouveaux seuils planchers, revus et corrigés, et nous encourageons tous les OCASSS à les utiliser.

---

<sup>1</sup> Rappel historique : En 2013 la Table et la CTROC ont développé des seuils planchers pour chacune des typologies du PSOC, afin qu'ils soient implantés dans toutes les régions dans un objectif d'équité entre les OCASSS. Jusqu'en 2017, cet appel était fait dans le cadre de la campagne menée conjointement *Je tiens à ma communauté > Je soutiens le communautaire*. À compter de 2018, la Table a continué de les utiliser dans le cadre de la campagne *CA\$\$\$H*.

<sup>2</sup> La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles rejoint les 3000 OCASSS en étant formée de 44 regroupements provinciaux.

### 3. Comment ces seuils planchers ont-ils été établis ?

Pour établir les seuils planchers communs, le calcul commence par la dépense qui est généralement la plus grosse dans un organisme : les ressources humaines. En effet, pour fonctionner, chaque organisme devrait minimalement pouvoir compter sur une équipe de travail suffisante. Les recherches ont permis d'établir que les ressources humaines représentent en général 60 % du budget d'un organisme<sup>3</sup>.

Illustrer la composition typique d'une équipe de travail d'un OCASSS permet de chiffrer, en nombre de postes en équivalent temps plein (ETP), l'ampleur des dépenses généralement nécessaires pour les ressources humaines.

Illustrations (nombres de postes en équivalent temps plein - ETP)		
Point de service <sup>4</sup>	3 postes	Exemple : coordination (1) + intervention (2)
Aide et entraide	4 postes	Exemple : coordination (1) + recherche-communication (1) + intervention (2)
Promotion, sensibilisation et défense des droits	4 postes	
Regroupements et autres organismes régionaux	5 postes	Exemple : coordination (1) + administration (1) + recherche-mobilisation (2) + communication (1)
Milieu de vie et de soutien dans la communauté	6 postes	Exemple : coordination (1) + administration (1) + recherche-communication (1) + intervention (3)
Regroupements et autres organismes provinciaux	6 postes	Exemple : coordination (1) + administration (1) + formation-recherche (2) + animation-mobilisation-communication (2)
Groupes 24/7 de tous types, mais sans hébergement	10 postes	Exemple : coordination (1) + administration (1) + formation-recherche-communication (3) + intervention (5)
Hébergement temporaire de moyen terme (intervention réduite durant la nuit - base de 9 unités)	9 postes + 1 ETP par unité, à partir de la 10 <sup>e</sup>	Exemple : coordination (1) + administration (1) + intervention (7)
Hébergement temporaire d'urgence 24/7 (base de 9 lits)	15 postes + 1 ETP à chaque 2 lits, à partir du 10 <sup>e</sup>	Exemple : coordination (1) + administration (1) + cuisine-entretien (2) + formation-recherche-communication (1) + intervention (10)
Hébergement temporaire sur une base quotidienne de type refuge (ouvert durant 12h-16h / jour (base de 20 lits)	15 postes + 1 ETP à chaque 4 lits, à partir du 21 <sup>e</sup>	

Pour établir les coûts liés aux ressources humaines, le recours à une statistique reconnue était nécessaire. Celui utilisé comme balise par le RQ-ACA est le taux horaire moyen pour le Québec « [Employés qui sont membres d'un syndicat et/ou couverts par une convention collective](#) »<sup>5</sup>. Une fois ces calculs faits, il ne restait qu'à compléter le

<sup>3</sup> Les états financiers reçus dans le cadre du projet de recherche CA\$\$\$H/ SAC-UQAM sur l'indexation (échantillon de 500 OCASSS), ainsi que l'évaluation produite par le CSMO-ESAC confirment ce chiffre. Cependant, pour les ressources d'hébergement, on parle plutôt de 80% des dépenses pour les ressources humaines.

<sup>4</sup> Le seuil plancher « point de service » vise à tenir compte des coûts additionnels occasionnés à un organisme, lui-même attiré à une typologie du PSOC, afin de réaliser sa mission dans plus d'un lieu.

<sup>5</sup> Selon [Statistiques Canada](#), en 2021 ce taux est de 31.13\$ pour le Québec. Une base de 35 heures par semaine a été utilisée et les charges

portrait en ajoutant les frais autres que salariaux. Ces autres frais sont constitués des dépenses liées aux installations physiques (locaux, équipements, matériel divers, etc.), ainsi qu'aux frais nécessaires aux actions et activités, au fonctionnement et à la vie associative (salles de rencontres, déplacements, mobilisation, concertation, représentations, communications, formation, gestion, etc.)

#### 4. Voici donc les seuils proposés par la campagne CA\$\$\$H pour 2023-2024. À vous de choisir celui qui vous décrit le mieux.

Seuils planchers proposés aux OCASSS pour 2023-2024 par la campagne CA\$\$\$H	
Point de service	365 214 \$
Aide et entraide	486 952 \$
Promotion, sensibilisation et défense des droits	486 952 \$
Regroupements et autres organismes régionaux	608 690 \$
Milieu de vie et de soutien dans la communauté	730 428 \$
Regroupements et autres organismes provinciaux	730 428 \$
Groupes 24/7 de tous types, mais sans hébergement	1 217 380 \$
Hébergement temporaire de moyen terme (intervention réduite durant la nuit - base de 9 unités)	891 844 \$ <sup>6</sup>
Hébergement temporaire d'urgence 24/7 (base de 9 lits)	1 486 407 \$ <sup>7</sup>
Hébergement temporaire sur une base quotidienne de type refuge (ouvert durant 12h-16h / jour (base de 20 lits)	1 486 407 \$ <sup>8</sup>

**Pour savoir si le seuil plancher est adapté à vos besoins, demandez-vous si le CISSS-CIUSSS ou le MSSS vous accorde actuellement une subvention à la mission globale qui permet de couvrir les coûts suivants :**

- Pour avoir l'équipe nécessaire pour réaliser pleinement la mission que les membres ont donnée à l'organisme ?
- Pour réaliser les activités projetées par le plan d'action adopté par les membres ?
- Pour faciliter la participation des membres, par exemple en remboursant les coûts de transport ou autres ?
- Pour soutenir et encourager la vie associative et démocratique ?
- Pour travailler en concertation ?
- Pour offrir des conditions de travail en cohérence avec les valeurs que vous portez (conciliation famille-travail- études, congés pour éviter l'épuisement professionnel, conditions salariales et autres ?
- Pour assurer une stabilité dans l'équipe de travail, etc.) ?
- Pour couvrir l'ensemble des frais liés au loyer et au matériel informatique, etc. ?
- Pour assurer la stabilité de l'organisme ?

**Si vous avez répondu non à une ou plusieurs de ces questions, le seuil plancher est fait pour vous, car il vous aidera à exprimer vos besoins optimaux.**

sociales ont été ajoutées.

<sup>6</sup> Basé sur des unités comptant en moyenne 3 lits (mère et 2 enfants). Ce montant doit être augmenté si le nombre d'unité est de 10 ou plus, par l'inclusion au calcul de 1 ETP à chaque unité supplémentaire. Consultez votre regroupement provincial pour le calculer.

<sup>7</sup> Ce montant doit être augmenté si le nombre de lits est de 10 ou plus, par l'inclusion au calcul de 1 ETP à chaque 2 lits supplémentaires. Consultez votre regroupement provincial pour le calculer.

<sup>8</sup> Ce montant doit être augmenté si le nombre de lits est de 21 ou plus, par l'inclusion au calcul de 1 ETP à chaque 4 lits supplémentaires. Consultez votre regroupement provincial pour le calculer.

## 5. Un message de solidarité et une période de transition

Les changements étant importants, des OCASSS pourraient avoir besoin d'une période de transition, tout en restant solidaires de l'ensemble du mouvement. Nous avons donc prévu deux modèles de message de solidarité (à inclure à la question 3.2 du formulaire), à choisir selon vos réalités. (Pour plus d'informations [voir le guide sur comment remplir le formulaire.](#))

### **Paragraphe suggéré si vous utilisez le seuil plancher applicable à votre OCASSS dès l'année 2023-2024 :**

Nous avons établi notre demande PSOC pour 2023-2024 à partir du seuil plancher applicable à notre situation, tel que proposé par la campagne CA\$\$\$H (*Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement*). Nous sommes solidaires de l'ensemble des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux et partageons les revendications portées par cette campagne. C'est pourquoi nous demandons l'ajout de 370 M\$ au PSOC pour la mission globale, l'indexation des subventions selon la hausse des coûts de fonctionnement et la fin des iniquités de financement et de traitement, notamment en reconnaissant les seuils planchers que nous établissons.

### **Paragraphe suggéré si vous souhaitez utiliser graduellement le seuil plancher applicable à votre OCASSS :**

Nous avons établi notre demande PSOC pour 2023-2024 à partir du seuil plancher applicable à notre situation, tel que proposé par la campagne CA\$\$\$H (*Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement*), en répartissant cette revendication sur plus d'une année. Nous sommes solidaires de l'ensemble des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux et partageons les revendications portées par cette campagne. C'est pourquoi nous demandons l'ajout de 370 M\$ au PSOC pour la mission globale, l'indexation des subventions selon la hausse des coûts de fonctionnement et la fin des iniquités de financement et de traitement, notamment en reconnaissant les seuils planchers que nous établissons.

## 6. Revendiquer l'indexation en fonction de la hausse des coûts de fonctionnement

La campagne CA\$\$\$H conteste depuis plusieurs années l'utilisation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour indexer les subventions. Comme son nom l'indique, l'IPC est lié aux dépenses de consommation et s'applique aux personnes et aux ménages. Or, les dépenses d'un groupe n'étant pas celles d'un ménage, mais généralement celles d'un employeur et d'une infrastructure, l'indexation reçue est insuffisante et inadaptée.

Selon les années, le taux d'indexation suggéré par la campagne CA\$\$\$H tenait compte d'une évaluation de la hausse des coûts de fonctionnement et servait à mettre à jour les seuils planchers. Comme nous débutons cette année avec de nouveaux seuils planchers, ceux-ci n'ont pas à être indexés<sup>9</sup>. Donc, si vous utilisez le seuil plancher qui s'applique à vous (voir les 2 paragraphes de solidarité) vous n'avez pas à intégrer l'indexation.

Cela ne veut pas dire que la campagne cesse de revendiquer l'indexation selon la hausse des coûts de fonctionnement, bien au contraire, puisqu'un . Un [projet qui proposera une méthode remplaçant l'IPC est en cours, avec la collaboration du Service aux collectivités de l'UQAM \(résultats attendus en 2023\).](#)

Dans l'attente de pouvoir utiliser [un taux créé sur mesure pour les OCASSS](#) et pour soutenir les groupes ayant dépassé le seuil plancher ou qui expriment leurs besoins optimaux en utilisant une autre base, les OCASSS concernés sont invités à intégrer une indexation de 6,44% au montant demandé pour 2023-2024. Ce taux est issu de la mise à jour [économique du 8 décembre dernier, alors que le ministre des Finances a annoncé l'indexation « du régime fiscal et des programmes d'assistance sociale » à 6,44%.](#)

<sup>9</sup> Il s'est passé la même chose en 2013, en proposant les premiers calculs.